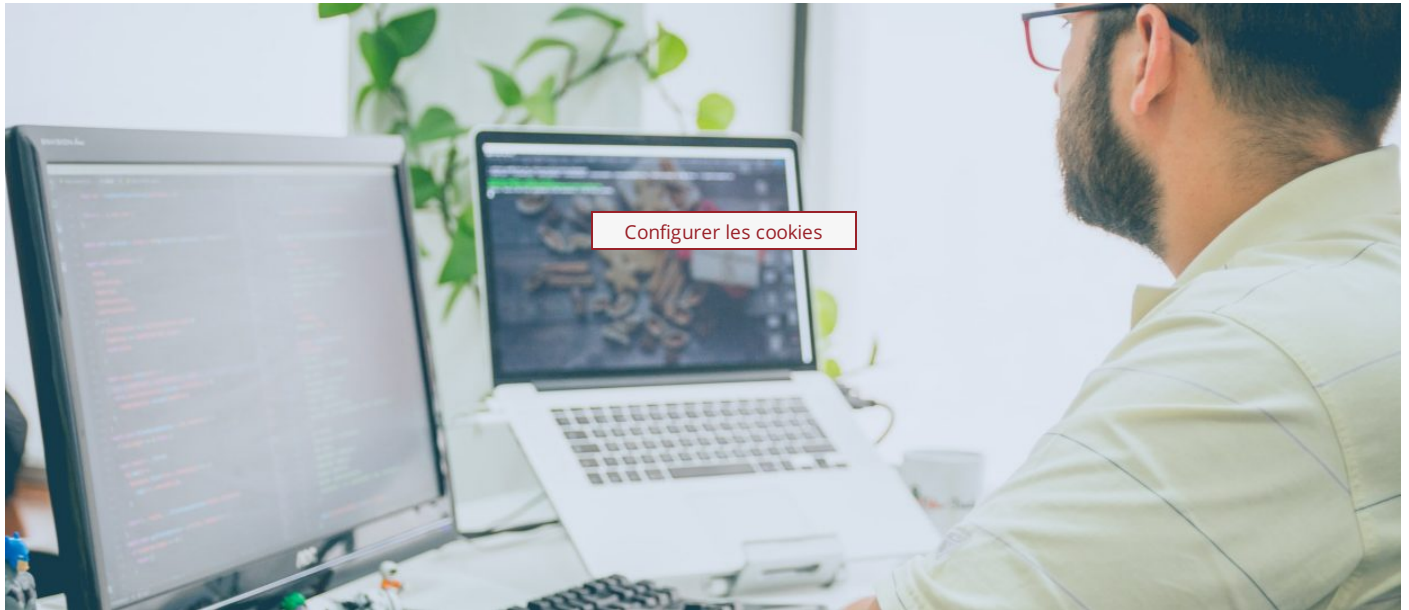


ANALYSE DU RISQUE Foudre

L'analyse du risque foudre (ARF) est la première étape d'un dossier d'étude de protection contre la foudre. Elle consiste à identifier les installations présentant des risques en cas d'impact foudre.



L'ARF est réalisée suivant les méthodes de la norme internationale et européenne 62305-2 permettant d'évaluer le risque foudre et de définir si besoin un niveau de protection contre la foudre. Ce dernier permettra à l'étude technique foudre (ETF) de dimensionner et de définir les dispositifs de protection contre les effets de la foudre (directs et indirects) à mettre en place.

Pour les sites classés où une étude de dangers est réalisée, l'ARF s'inspire des phénomènes dangereux et des scénarii d'accident identifiés, notamment ceux pour lesquels la foudre pourrait être l'événement initiateur. Elle tient compte des équipements importants pour la sécurité (EIPS/MMR) sensibles aux effets de la foudre.

Lorsqu'une étude de sûreté est réalisée, elle intègre les exigences de continuité de service des installations. Elle tient compte des équipements importants pour la sûreté (EIS) sensibles aux effets de la foudre.

En résumé, l'ARF déterminera la nécessité ou non de protéger un ouvrage et ses installations contre les effets de la foudre et définira si besoin les niveaux de protection nécessaires pour rendre le risque acceptable.